



Assemblée générale

Distr. limitée
7 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Troisième Commission

Point 62 de l'ordre du jour

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies

**pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

**Afghanistan, Bélarus, Lettonie, Pérou, République tchèque, Sénégal
et Slovaquie : projet de résolution**

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2013/251 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 2013, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant également note des demandes concernant l'élargissement de la composition du Comité exprimées dans la note verbale, en date du 12 février 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, dans la lettre, en date du 2 avril 2013, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies², dans la note verbale, en date du 16 mai 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies³, dans la note verbale, en date du 28 mai 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies⁴, dans la note verbale, en date du 5 juin 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies⁵, dans la note verbale, en date du 21 juin 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission

¹ E/2013/10.

² E/2013/49.

³ E/2013/76.

⁴ E/2013/85.

⁵ E/2013/83.



permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies⁶, dans la note verbale, en date du 2 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies⁷,

1. *Décide* de porter de quatre-vingt-sept à quatre-vingt-quatorze États le nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres qui occuperont les sièges supplémentaires lors d'une réunion de coordination et de gestion en 2014.

⁶ E/2013/86.

⁷ E/2013/89.